



Réf. Farde e-Assemblées : 2576206

N° OJ : 16**Projet d'Arrêté - Conseil du 19/02/2024****Objet** : Charte du Green deal inclusive car sharing.

Le Conseil communal,

Considérant Le Green Deal Inclusive Carsharing est un instrument visant à rendre l'autopartage à Bruxelles plus large, plus durable et plus inclusif en permettant aux partenaires publics et privés de différents secteurs de travailler ensemble;

Considérant que selon une estimation d'Autodelen.net, 6,8% des titulaires du permis de conduire bruxellois sont membres d'une organisation d'autopartage. L'autopartage n'est donc plus un phénomène marginal. En revanche, des études montrent que le groupe d'utilisateurs n'est pas encore assez diversifié avec pour la plus part d'entre eux, un niveau d'éducation très instruit. Ainsi, même si de plus en plus de Bruxellois profitent des avantages de la voiture partagée, une partie des citoyens n'y prend pas part;

Considérant qu'une voiture partagée remplace en moyenne 3 à 10 voitures particulières, selon le type d'autopartage;

Considérant que parmi les ménages habitant la Ville de Bruxelles, 60,5% ne possèdent pas de voiture;

Considérant le plan d'action car sharing de la Ville de Bruxelles tel qu'approuvé par le Collège;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :**Article 1** : Approuver l'adhésion de la Ville de Bruxelles à la charte du Green deal inclusive car sharing**Article 2** : Approuver la mise en place d'un groupe de travail chargé d'identifier les actions concrètes qui seront mises en place par la Ville afin de contribuer au Green deal inclusive car sharing. Ces actions pourront faire l'objet de demandes de subsides régionaux notamment pour :

- Mettre en place un réseau d'ambassadeurs du car-sharing au sein du quartier/d'une communauté et les promouvoir via les canaux de communication de la Ville (Brusseleir et réseaux sociaux)
- Projets pilotes d'adaptation tarifaires ou de chèques autopartage pour certains publics (par exemple les nouveaux habitants)
- Sensibilisation et formation de certains publics cibles (seniors, locataires sociaux, personnes soutenues par le CPAS, maisons de quartier) dans le cadre d'évènements, de coaching ou des stands d'informations
- Intégrer des emplacements d'autopartage dans des parkings de bâtiments publics équipés de parking ou dans l'espace public d'ensemble de logements publics dépourvus de parking

Annexes :

[Green deal inclusive car sharing Charte FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

